



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط

**Indicateurs validés pour l'établissement du mécanisme de suivi ministériel de l'UpM
sur le renforcement du rôle des femmes dans la société**

**Rédigé par le Secrétariat de l'UpM suite au mandat de la déclaration ministérielle du Caire
2017 sur le renforcement du rôle des femmes dans la société.**

31 juillet 2020

Liste de vingt indicateurs adoptés par les 42 États membres de l'UpM

Engagement ministériel horizontal : Établir et appliquer un cadre juridique et politique garantissant aux femmes l'égalité d'accès et de chances de participer pleinement et de manière égale à tous les domaines de la vie publique et économique.

- **Indicateur 1** : Existence ou non d'un cadre juridique qui promeut le suivi et le respect de l'égalité et la non-discrimination fondées sur le genre.

- **Indicateur 2** : Existence ou non de lois et de règlements garantissant l'accès total et égal des femmes et des hommes, des filles et des garçons aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive.

- **Indicateur 3** : Existence de systèmes permettant de suivre et d'allouer des fonds publics à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

PRIORITÉ 1 : RENFORCER LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE PUBLIQUE ET À LA PRISE DE DÉCISION

- **Indicateur 4** : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le gouvernement.

- La part des ministres (% F, H).
- La part des membres du parlement (% F, H).
- La part des membres des assemblées régionales et locales (% F, H).
- La part des membres de l'administration locale - municipalités - (% F, H).

- **Indicateur 5** : Proportion de femmes occupant des postes de direction dans les secteurs public et privé par rapport aux hommes.

- Président(e)s and vice-président (e)s de partis (% F, H).
- Secteur judiciaire : Cours suprêmes (présidents(e) et membres), président(e) des tribunaux administratifs, président(e) des tribunaux constitutionnels (% F, H).
- Institutions de gouvernance¹: Présidents(e), directeurs(ices) exécutifs, membres du conseil d'administration (% F, H).
- Les plus grandes entreprises cotées en bourse : présidents(e), membres du conseil d'administration, PDG et représentants(e) des employés(e) (% F, H).
- Médias :
 - ✓ Société publiques de radiodiffusion : présidents(e) et membres du conseil d'administration (organe de décision suprême), PDG, cadres (% F, H).
 - ✓ Autorités de régulation des médias : présidents(e) et membres du conseil d'administration/conseil (% F, H).
- Académies nationales des sciences : présidents(e) et membres de l'organe de décision le plus élevé (% F, H).

¹ Organes de lutte contre la corruption, Cour des comptes, organes consultatifs.

- Secteur de la sécurité (officier(ière) de police, commissaire de police, officier(ière) de l'armée, officier(ière) supérieure de l'armée) (% F, H).
- Diplomatie (ambassadeur(rice), consul(e)) (% F, H).

Indicateur 6 : Perceptions de l'accès des femmes à la direction et à la prise de décision (enquêtes d'opinion).

- À votre avis, quel est l'attribut qui est fortement associé au leadership féminin (affection, efficacité, esprit de collaboration, moins de corruption, vision stratégique, empathie)?
- Quel poste est dominé par les femmes actives ?
- Y a-t-il une différence significative entre les travailleurs masculins et féminins dans la perception du leadership féminin ?
- Pensez-vous que les femmes sont victimes de discrimination en tant que managers ?
- Pensez-vous que les femmes managers/dirigeantes sont représentées à parité avec les hommes dans les médias et l'actualité ?

PRIORITÉ 2 : RENFORCER LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES.

Indicateur 7 : Proportion de femmes dans le marché du travail formel et informel par rapport aux hommes.

- Taux d'emploi, par sexe, âge, personnes handicapées, statut de migrant, zones rurales et urbaines.
- Salaires horaires et annuels moyens des employés féminins et masculins, par profession, âge, personnes handicapées et statut de migrant.
- Taux de chômage, par sexe, âge, personnes handicapées, migrant, zones rurales et urbaines.
- Taux d'emplois temporaires en pourcentage de l'emploi, par sexe et âge, personnes handicapées, migrants, zones rurales et urbaines.
- Taux d'emplois à temps partiel en pourcentage de l'emploi, par sexe et âge, personnes handicapées, migrants, zones rurales et urbaines.
- Proportion d'emplois informels dans les secteurs non agricoles en pourcentage de l'emploi, par sexe, personnes handicapées, migrants et zones rurales et urbaines.
- Jeunes (15-24 ans) n'ayant ni emploi ni éducation ni formation, par sexe et par âge.
- Proportion de filles (moins de 15 ans) exerçant une activité économique.
- Proportion du temps consacré au travail domestique et aux soins non rémunérés, par sexe et par âge.

Indicateur 8 : proportion de femmes entrepreneures par rapport aux hommes.

- Pourcentage de la population féminine de 18 à 64 ans, par rapport à leurs homologues masculins, qui sont entrepreneurs(e) ou propriétaires-gérants(e) d'une entreprise.
- Nombre de nouvelles femmes propriétaires de SARL (société à responsabilité limitée) pendant la période considérée.
- Perceptions de l'entrepreneuriat féminin (enquêtes d'opinion).

Indicateur 9 : Proportion de la population agricole totale ayant la propriété ou des droits sûrs sur des terres agricoles, par sexe.

Indicateur 10 : Perceptions de l'entrepreneuriat féminin (enquêtes d'opinion).

PRIORITÉ 3 : COMBATTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES.

Indicateur 11 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus victimes de violence domestique de la part de leur partenaire intime au cours des 12 mois précédents, par âge, handicap et statut migratoire.

Indicateur 12 : Proportion de filles et de femmes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par âge, handicap et statut migratoire, au cours des 12 derniers mois.

Indicateur 13 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation génitale féminine/une excision, par âge, handicap et statut migratoire.

Indicateur 14 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part de personnes autres que leur partenaire intime au cours des 12 mois précédents, par âge, handicap et statut migratoire.

Indicateur 15 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou qui ont contracté un mariage d'enfant (filles avant 15 ans et avant 18 ans).

Indicateur 16 : Disponibilité de stratégies nationales/plans d'action nationaux pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Indicateur 17 : Disponibilité des maisons d'accueil pour les victimes de violences sexuelles - nombre de lits disponibles pour 1000 citoyens, ainsi que la répartition géographique des maisons d'accueil sur le territoire du pays. (Article 23 de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe).

Indicateur 18 : Disponibilité de centres d'accueil pour les victimes de viols ou de violences sexuelles (article 25 de la Convention d'Istanbul).

Indicateur 19 : Nombre de canaux légaux rendant compte de la violence à l'égard des femmes.

Indicateur 20 : Sensibilisation, perception et acceptabilité de la violence à l'égard des femmes (enquêtes d'opinion).